

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 20 janvier 2004 à 19 h 50, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Monsieur Claude Béland	Monsieur Réal Julien
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Nicole Bourassa	Madame Brunelle Lafrenière
Monsieur Claude Boutin	Monsieur Martin Lafrenière
Madame France Désaulniers	Madame Line Lecours
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Steve Martin
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Nicole Périgny
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Johanne Harvey	Madame Diane Samson

AINSI QUE mesdames Lyette Grégoire et Sylvie Huot, commissaires représentantes du comité de parents.

Madame Lyette Grégoire a quitté à 23 h 30.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, directeur général adjoint, assiste également à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

L'absence de public est constatée à cette séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 221 0104 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0104-03 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 4.8 Absences.
- 5.1 Félicitations.
- 5.2 Nomination au comité de développement social Mékinac.

QUE les articles 13.1 et 13.2 de l'ordre du jour soient retirés.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 222 0104 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 9 décembre 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0104-04, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la période de questions réservée à l'assistance.

En étant ensuite aux sujets relatifs à la Direction générale, il est convenu de déplacer l'article 4.1 « Recommandation du comité sur l'organisation au secondaire » pour que celui-ci soit considéré à l'article 17.7 de l'ordre du jour. Une résolution modifiant l'ordre du jour est alors adoptée en ce sens.

Modification à
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 223 0104 : Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit modifié en déplaçant l'article 4.1 « Recommandation du comité sur l'organisation au secondaire » à l'article 17.7.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soumet après cela des recommandations concernant la probation de personnel cadre. La résolution ci-après décrite est alors adoptée.

Statut d'emploi
régulier à
messieurs Richard
Boyer et Alain St-
Onge

RÉSOLUTION 224 0104 : CONSIDÉRANT que les membres du personnel cadre sont soumis, en application de la politique de gestion, à une période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT au terme de cette période de probation de messieurs Richard Boyer et Alain St-Onge, directeurs adjoints d'école secondaire, que la direction générale a soumis un rapport d'évaluation favorable;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Lyette Grégoire PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier au poste de directeur adjoint d'école secondaire à messieurs Richard Boyer et Alain St-Onge;

QUE, compte tenu de l'affection 2003-2004 de monsieur Richard Boyer, le susdit statut d'emploi régulier soit également applicable au poste de direction d'école primaire.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Jean-Pierre Hogue présente un projet de réorganisation des services du transport scolaire lequel implique l'abolition d'un poste de personnel cadre. Après avoir reçu les explications requises sur cette réorganisation, les commissaires expriment leur accord quant à celle-ci. Consécutivement, une résolution d'abolition de poste est adoptée.

Abolition du poste de régisseur au transport scolaire

RÉSOLUTION 225 0104 :

CONSIDÉRANT, par suite du départ à la retraite de madame Lucie Pelletier-Bordeleau, que le poste de régisseur du transport scolaire est vacant;

CONSIDÉRANT, par suite d'une analyse des services du transport scolaire, que la direction générale recommande une réorganisation de ces services et l'abolition de ce poste;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que soit aboli le poste de régisseur du transport scolaire laissé vacant par suite du départ à la retraite de sa titulaire.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Jean-Pierre Hogue porte à l'attention des commissaires une demande de retraite d'un membre du personnel cadre. Une acceptation de cette retraite est faite par le conseil des commissaires.

Démission pour fins de retraite de Clément Gélinas, directeur d'école

RÉSOLUTION 226 0104 :

CONSIDÉRANT que monsieur Clément Gélinas, directeur d'école au primaire, a présenté une lettre de démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que cette démission est conditionnelle à la confirmation, par la CARRA, de son admissibilité à une telle retraite ainsi que de l'application de modalités de fin d'emploi;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit acceptée la démission de monsieur Clément Gélinas, laquelle démission est afférente à sa retraite en date du 7 août 2004;

QUE soit appliqué le plan de mise à la retraite convenu avec monsieur Clément Gélinas.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le directeur général informe les commissaires qu'un membre du personnel a récemment obtenu un doctorat. Une résolution de félicitations est alors adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 227 0104 : CONSIDÉRANT que monsieur Ghyslain Samson, conseiller pédagogique aux Services de l'enseignement aux jeunes, a récemment obtenu le titre de Ph.D. en sciences de l'éducation par suite de la soutenance de sa thèse doctorale intitulée « Le transfert de connaissances entre les mathématiques et les sciences. Une étude exploratoire auprès des élèves de 4^e secondaire. »;

Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Ghyslain Samson par suite de l'obtention de son doctorat.

Adopté unanimement

Monsieur Jean-Pierre Hogue souligne ensuite aux commissaires le décès d'un conjoint d'une membre du personnel enseignant. Une résolution de condoléances est adoptée.

Condoléances

RÉSOLUTION 228 0104 : CONSIDÉRANT que monsieur Pierre Beaubien, conjoint de madame Manon Moreau, enseignante à l'école de Sainte-Flore, est récemment décédé;

Madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que des condoléances soient adressées à madame Manon Moreau et à sa famille.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, le directeur général remet aux commissaires une copie d'un article du journal « Le Nouvelliste » publié le 11 décembre dernier. Cet article relate la situation vécue par une enseignante contractuelle atteinte de la sclérose en plaques. De même, monsieur Hogue souligne le témoignage fait à l'égard du directeur des Services des ressources humaines, monsieur Bertrand Rodrigue, qui a encouragé cette enseignante à reprendre son travail à demi-temps et s'est assuré qu'elle ne soit pas pénalisée en raison de son état de santé. Les commissaires félicitent monsieur Rodrigue pour son approche dans cette situation.

Président

Finally, and on the recommendation of the general director, a resolution is adopted in order to designate Mr. Jean-Guy Trépanier to exercise the functions and powers of the general director in the event of the general director's absence.

Désignation de Jean-Guy Trépanier pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'empêchement du directeur général adjoint

RÉSOLUTION 229 0104 : CONSIDÉRANT que le directeur général adjoint exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que la Loi sur l'instruction publique prévoit qu'en cas d'empêchement du directeur général adjoint, la personne désignée à cette fin par la commission scolaire exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général (référence : article 203);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que le directeur des Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier, soit désigné pour exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'empêchement du directeur général adjoint, dans le cadre d'application de l'article 203 de la Loi sur l'instruction publique.

Adopté unanimement

In reference to the subjects relating to the commissioners, it is proposed a resolution of congratulations to the personnel and to the students for the results at the unique exams of the MEQ of June 2003.

Félicitations

RÉSOLUTION 230 0104 : CONSIDÉRANT que les élèves de la Commission scolaire de l'Énergie ont bien réussi aux épreuves uniques du MEQ de juin 2003;

Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que des félicitations soient adressées au personnel et aux élèves pour les excellents résultats obtenus.

Adopté unanimement

Consideration est après faite d'une demande du comité de développement social Mékinac pour la désignation d'un représentant de la commission scolaire à ce comité. Une résolution pour donner suite à cette demande est adoptée.

Désignation de Martin Lafrenière au comité de développement social de la MRC de Mékinac

RÉSOLUTION 231 0104 : CONSIDÉRANT que le comité de développement social de la MRC de Mékinac est un regroupement de personnes et d'organismes qui se réunissent pour discuter et proposer des actions en rapport avec les problématiques sociales touchant directement les citoyens de ce territoire;

CONSIDÉRANT que le comité a sollicité la commission scolaire pour la désignation d'un représentant au sein de son comité;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que monsieur le commissaire Martin Lafrenière soit désigné pour agir à titre de représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au comité de développement social de la MRC de Mékinac.

Adopté unanimement

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, la directrice de ces services, madame Maryse Demers, informe les commissaires à l'effet que l'école secondaire Val-Mauricie est la récipiendaire de la Bourse Alcan au montant de 5 000 \$. En effet, le projet de récupération de canettes en aluminium par des élèves de l'adaptation scolaire a été retenu. L'octroi de cette bourse sera publicisé.

Par la suite, madame Demers présente successivement les critères d'inscription 2004-2005 ainsi que les services éducatifs dispensés en 2004-2005. Après avoir reçu les renseignements requis, il est procédé à l'adoption de ces documents.

Document relatif aux critères d'inscription 2004-2005

RÉSOLUTION 232 0104 : Monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que « Les critères d'inscription » pour l'année scolaire 2004-2005 soient adoptés tel que décrit au document 0104-05.

Adopté unanimement

Document relatif aux services éducatifs dispensés pour 2004-2005

RÉSOLUTION 233 0104 : Madame la commissaire Brunelle Lafrenière PROPOSE que le document 0104-06 portant sur « Les services éducatifs dispensés dans les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année 2004-2005 » soit adopté.

Adopté unanimement

Consécutivement, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services complémentaires. Monsieur Pierre Larose présente initialement le cadre de référence pour l'organisation et la gestion d'une école primaire point de services, clientèle en troubles graves d'apprentissage. Au terme de cette présentation, les commissaires adoptent ce cadre de référence.

Cadre de référence relatif aux services aux élèves en troubles graves du comportement au primaire

RÉSOLUTION 234 0104 : CONSIDÉRANT que le cadre de référence décrit au document 0104-07 traite des services aux élèves en troubles graves du comportement au primaire;

CONSIDÉRANT qu'il précise la clientèle, ses caractéristiques, les critères d'admissibilité et le cheminement de la procédure d'admission;

CONSIDÉRANT que des documents d'accompagnement concernent les formulaires d'autorisation et le processus-synthèse schématisé;

Président

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que le cadre de référence pour l'organisation et la gestion d'une école primaire point de services, clientèle en troubles graves du comportement soit adopté tel que décrit au document 0104-07.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, porte successivement à l'attention des commissaires l'organisation de deux mesures d'aide et en recommande l'adoption. Des résolutions sont alors adoptées en ce sens.

Document relatif à l'intégration scolaire et sociale et à l'apprentissage de la langue française – Élèves non francophones

RÉSOLUTION 235 0104 : CONSIDÉRANT que les mesures de soutien aux élèves non francophones, usuellement connues sous le nom de « accueil et francisation », sont des mesures d'aide à l'élève non francophone pour qui la fréquentation de l'école francophone en est à sa première année;

CONSIDÉRANT que ces mesures identifient les critères d'admissibilité et les normes organisationnelles du service pouvant être mis en place;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que l'organisation des mesures d'aide à l'intégration scolaire et sociale et à l'apprentissage de la langue française pour les élèves dont la langue française n'est la langue maternelle soit adoptée tel que décrite au document 0104-08.

Adopté unanimement

Document relatif à l'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier

RÉSOLUTION 236 0104 : CONSIDÉRANT que l'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier s'adresse à l'élève en incapacité temporaire de fréquenter l'école parce qu'il reçoit des soins spécialisés de santé ou de services sociaux;

CONSIDÉRANT que cette mesure précise les critères d'admissibilité et les normes organisationnelles pour la mise en place du service;

EN CONSÉQUENCE, la commissaire représentante du comité de parents madame Sylvie Huot PROPOSE que l'organisation des mesures d'aide en enseignement à domicile ou en milieu hospitalier soit adoptée tel que décrite au document 0104-09.

Adopté unanimement

Monsieur Larose complète l'article 7 de l'ordre du jour en expliquant le processus d'orientation en classe d'adaptation scolaire au primaire pour la clientèle en retard grave d'apprentissage. Ce processus est adopté par les commissaires.

Président

Secrétaire

RÉSOLUTION 237 0104 :

CONSIDÉRANT que le processus d'orientation vient préciser les critères d'admissibilité et la procédure du cheminement lorsqu'un élève admissible est orienté vers la classe d'adaptation scolaire pour y recevoir des services adaptés, ce processus étant spécifique au primaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que le processus d'orientation en classe d'adaptation scolaire au primaire pour la clientèle en retard grave d'apprentissage soit adopté tel que décrit au document 0104-10.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, les commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux adultes. Le directeur de ces services, monsieur Daniel Bussière dresse alors un portrait de la situation concernant le projet présenté par l'École forestière de La Tuque à l'agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse. Monsieur Bussière rappelle que ce projet, mis sur pied par monsieur Christian Falle, enseignant, a pour but de faire connaître à un groupe d'élèves les différences entre la gestion forestière québécoise et celle de la Wallonie en Belgique. Ce projet est également possible grâce à la collaboration de madame Caroline Gimbert du Carrefour jeunesse emploi du Haut Saint-Maurice, dans le cadre du volet « Travail à l'étranger ». Monsieur Bussière fait également part des activités de financement réalisées jusqu'à présent pour la mission qui aura lieu du 29 février au 13 mars 2004.

Sur un autre dossier, monsieur Daniel Bussière remet ensuite une invitation aux commissaires pour une conférence de presse organisée par le Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice qui se tiendra le 5 février prochain. Cette conférence de presse est relative au projet « Ma place au soleil en Belgique ».

Finalement, monsieur Bussière confirme la réalisation d'une autre mission en Belgique concernant la formation professionnelle. Celle-ci aura lieu du 6 au 17 février 2004. Elle implique la participation de trois commissions scolaires. Pour la Commission scolaire de l'Énergie, participeront à cette mission, deux étudiants du Carrefour Formation Mauricie, en techniques d'usinage et en mécanique industrielle, ainsi que le directeur du C.F.M. monsieur Denis Lampron et le directeur général adjoint de la commission scolaire monsieur Claude Leclerc.

Consécutivement, et en référence aux sujets relatifs au Secrétariat général, Me Serge Carpentier présente un aide-mémoire portant sur la Loi sur l'instruction publique. Ce document fut élaboré pour les directions de services, d'écoles et de centres ainsi que pour les membres des conseils d'établissement. Monsieur le président Jean-Yves Laforest félicite le secrétaire général pour cette réalisation et il est procédé au dépôt du document.

Président

Aide-mémoire sur
la Loi sur
l'instruction
publique

RÉSOLUTION 238 0104 : Monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que
soit déposé l'aide-mémoire portant sur la Loi sur
l'instruction publique élaboré par le Secrétariat général et décrit au document 0104-11.

Adopté unanimement

Par la suite, le secrétaire général présente et recommande la conclusion d'une entente avec le Festival d'été de Shawinigan. Après avoir reçu les explications requises sur cette entente, il est donné suite à cette recommandation.

Entente Festival
d'été de
Shawinigan - 2004

RÉSOLUTION 239 0104 : CONSIDÉRANT que le Festival d'été de Shawinigan a
présenté une demande pour l'utilisation du terrain et des
locaux de l'école secondaire Val-Mauricie pour leurs activités au mois de juin 2004;

Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que
soit autorisée la conclusion de l'entente avec le Festival d'été de Shawinigan décrite au
document 0104-12;

QUE monsieur le président Jean-Yves Laforest et le
directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la
Commission scolaire de l'Énergie cette entente.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent après cela les sujets relatifs aux
Services des ressources humaines. Monsieur Bertrand Rodrigue soumet alors
successivement des recommandations concernant 1) une retraite progressive, 2) des congés
sabbatiques à traitement différé, 3) l'ouverture de poste et 4) des ententes. Des résolutions
sont adoptées sur chacun de ces sujets.

Retraite
progressive

RÉSOLUTION 240 0104 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la
Commission scolaire de l'Énergie demande de participer
à un plan de mise à la retraite de façon progressive;

CONSIDÉRANT que ce régime a pour effet de
permettre à cette personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une (1) année,
dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la
semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane
Samson PROPOSE d'accepter cette demande de retraite progressive pour la personne
suivante :

- Georgette Bournival-Villemure, enseignante à l'école Notre-Dame-des-Neiges à Charette,
dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION 241 0104 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie, ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Jeany Lachance, orthopédagogue à l'école Saint-Sauveur à Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 1^{er} février 2004;
- Julie Marcouiller, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2004;
- Claire Doucet, enseignante à l'école Saint-Charles-Garnier à Shawinigan, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2004;
- Pierre Légaré, enseignant à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2004;
- Chantal Leclerc, enseignante à l'école Saint-Georges à Shawinigan-Sud, congé d'une demi-année soit les cents (100) derniers jours de l'année scolaire 2003-2004, dans un plan de trois (3) ans, entrant en vigueur le 28 janvier 2004.

Adopté unanimement

Ouverture de poste

RÉSOLUTION 242 0104 : CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2003-2004;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE l'ouverture du poste suivant :

- Un poste de technicien(ne) en transport scolaire, poste régulier temps plein à 35 heures/semaine aux Services de l'informatique et du transport scolaire au centre administratif, et ce, à compter du 21 janvier 2004.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 243 0104 : CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue au grief numéro 02-00888-5210;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Boutin PROPOSE que soit acceptée l'entente intervenue entre madame Sylvie Bourbeau, le Syndicat du personnel professionnel du Cœur du Québec et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 244 0104 : CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue au grief numéro 02-00889-5210;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit acceptée l'entente intervenue entre madame Marie-Ève Brouillette, le Syndicat du personnel professionnel du Cœur du Québec et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Entente

RÉSOLUTION 245 0104 : CONSIDÉRANT le projet d'entente intervenu sur les trois secteurs d'activités géographiques entre le Syndicat du personnel professionnel du Cœur du Québec (S.P.P.C.Q.) et la Commission scolaire de l'Énergie;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Bourassa PROPOSE que soit autorisée la conclusion de l'entente intervenue sur les trois secteurs d'activités géographiques avec le syndicat précité;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie, cette entente.

Adopté unanimement

Le directeur des Services des ressources humaines complète l'article 11 de l'ordre du jour en fournissant des informations concernant les statistiques pour les absences du personnel de plus de cinq jours. De même, des renseignements sont fournis concernant de récentes sentences arbitrales.

En étant ensuite aux sujets relatifs aux Services des ressources matérielles, monsieur Jean-Guy Trépanier soumet initialement une recommandation pour demander au ministre de l'Éducation d'aliéner le Collège Saint-Gabriel à Saint-Tite au Festival Western. Une résolution est adoptée en ce sens.

Président

Demande au ministre de l'Éducation pour l'aliénation du Collège Saint-Gabriel à Saint-Tite au Festival Western de Saint-Tite

RÉSOLUTION 246 0104 :

d'une commission scolaire prévoit :

- QU'une commission scolaire qui désire aliéner un immeuble dont la valeur marchande excède 100 000 \$ doit obtenir l'autorisation du ministre de l'Éducation;
- QUE lorsqu'elle est autorisée par le ministre, l'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire doit être effectuée par voie de soumissions publiques. Ces soumissions publiques sont demandées par voie d'avis public;

CONSIDÉRANT que madame Pauline Marois, alors ministre de l'Éducation, avait autorisé, le 30 janvier 1998 par voie de soumissions publiques, la mise en vente du Collège Saint-Gabriel situé au 581, rue Saint-Paul à Saint-Tite, ainsi que son terrain, circonstances et dépendances pour un prix non moindre à la valeur marchande, soit 463 300 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires a autorisé par la résolution 212 1203 la vente du Collège Saint-Gabriel;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié dans Le Nouvelliste et l'Hebdo Mékinac / Des Chenaux;

CONSIDÉRANT que seulement une soumission a été déposée par le Festival Western de Saint-Tite Inc. pour la somme de 350 000 \$ et que celle-ci est conforme;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au ministre de l'Éducation l'autorisation d'aliéner le Collège Saint-Gabriel situé au 581, Saint-Paul à Saint-Tite au Festival Western de Saint-Tite Inc. au prix soumis de 350 000 \$;

QUE la Commission scolaire de l'Énergie demande également au ministre de l'Éducation, l'autorisation de verser le produit net de cette transaction dans un fonds spécial d'investissements, pour utilisation future;

QUE messieurs Jean-Yves Laforest, président et Jean-Pierre Hogue, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie tous les documents relatifs au transfert de propriété, et ce, conditionnellement à l'autorisation ministérielle.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Jean-Guy Trépanier présente une directive intitulée « Peinture murale sur les murs extérieurs des écoles et des centres ». Après avoir pris connaissance de celle-ci, les commissaires l'entérinent.

Président

Secrétaire

Directive relative
« Peinture murale
sur les murs
extérieurs des
écoles et des
centres »

RÉSOLUTION 247 0104 :

les murs extérieurs des édifices;

l'installation de ces réalisations;

CONSIDÉRANT que plusieurs directions d'écoles et/ou de centres projettent la réalisation de peinture murale sur

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de standardiser

CONSIDÉRANT qu'une directive a été élaborée par les Services des ressources matérielles sur la façon dont ces œuvres doivent être réalisées, installées et entretenues;

CONSIDÉRANT que cette même directive a été présentée aux directions d'établissements primaires, secondaires et des centres;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que le conseil des commissaires entérine la directive « *Peinture murale sur les murs extérieurs des écoles et des centres* » datée du 22 octobre 2003, décrite au document 0104-13.

Adopté majoritairement

Madame la commissaire Line Lecours fait inscrire au procès-verbal son abstention quant au vote sur la résolution 247 0104.

Le directeur des Services des ressources matérielles remet, à titre d'information, un document préparé par la directrice de l'école Saint-Joseph à Shawinigan, en collaboration avec madame Sylvie Francoeur, concernant l'aménagement du parc-école. Il est procédé au dépôt de ce document.

Document relatif à
l'aménagement du
parc-école à
l'école Saint-
Joseph à
Shawinigan

RÉSOLUTION 248 0104 :

l'aménagement du parc-école à l'école Saint-Joseph à Shawinigan.

Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit déposé le document 0104-14 relatif à

Adopté unanimement

Les commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de correspondance et les résolutions ci-après décrites sont consécutivement adoptées.

Désignation de
monsieur Denis
Émond pour
représenter la
commission
scolaire au sein du
Comité régional du
Transport collectif
rural de la
Mauricie

RÉSOLUTION 249 0104 :

CONSIDÉRANT que le Comité régional du transport collectif en milieu rural de la Mauricie regroupe principalement les représentants et les représentantes des projets de transport collectif dans les territoires, le ministère des Transports du Québec, le ministère du Développement économique et régional, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Mauricie / Centre du Québec et le Conseil régional de développement de la Mauricie;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT que ce comité sollicite la Commission scolaire du Chemin-du-Roy et la Commission scolaire de l'Énergie pour désigner un représentant siégeant à leur comité;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que monsieur Denis Émond, directeur des Services de l'informatique et responsable du transport scolaire, soit désigné pour représenter la Commission scolaire de l'Énergie au Comité régional du transport collectif en milieu rural de la Mauricie.

Adopté unanimement

Appui à CHEM-TV –
Renouvellement de la licence –
C.R.T.C.

RÉSOLUTION 250 0104 : CONSIDÉRANT que le Groupe TVA inc. a déposé une demande auprès du C.R.T.C. pour le renouvellement des licences de ses stations régionales dont notamment CHEM-TV qui dessert une partie du territoire de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le Groupe TVA inc. propose au C.R.T.C. de renouveler sa licence pour CHEM-TV aux conditions actuelles;

CONSIDÉRANT l'importance de bénéficier d'une station de télévision régionale;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie la demande de renouvellement de la licence CHEM-TV Trois-Rivières présentée par le Groupe TVA inc. auprès du C.R.T.C.

Adopté unanimement

En l'absence de public, aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 21 h 45, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 251 0104 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 15, il est successivement procédé à la réouverture de la séance et à la tenue d'un huis clos de la séance

Président

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 252 0104 :

commissaires.

Madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 253 0104 :

séance du conseil des commissaires.

Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente

Adopté unanimement

La commissaire représentante du comité de parents, madame Lyette Grégoire, a quitté la séance pendant le huis clos, soit à 23 h 30.

À 23 h 55, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 254 0104 :

des commissaires.

Monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil

Adopté unanimement

Financement de l'implantation du réseau de fibres optiques – « Villages branchés du Québec »

RÉSOLUTION 255 0104 :

2002, un projet d'implantation d'un réseau privé de fibres optiques sur son territoire, et ce, pour les raisons indiquées à cette résolution;

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 430 0402, que le conseil des commissaires a accepté, au mois d'avril

CONSIDÉRANT que ce projet a nécessité, pour la commission scolaire, des investissements de l'ordre de 600 268 \$ liés aux coûts pour la réalisation d'une étude préliminaire, pour l'ingénierie détaillée pour la construction du réseau, pour les autorisations d'utilisation des structures en place, de même que pour la préparation des plans et devis requis pour les appels d'offres;

CONSIDÉRANT que ce projet a requis de nombreuses démarches et la négociation avec de multiples partenaires dont des ententes sont conclues avec les neuf partenaires suivants :

- ✓ MRC de Maskinongé;
- ✓ MRC de Mékinac;
- ✓ MRC des Chenaux;
- ✓ Ville de Shawinigan;
- ✓ Ville de La Tuque;
- ✓ Commission scolaire du Chemin-du-Roy;
- ✓ Commission scolaire Central Québec;

Président

Secrétaire

- ✓ Cogéco Câble;
- ✓ Téléphone Milot inc.

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est un organisme admissible au programme du gouvernement du Québec intitulé « Villages branchés du Québec » dont l'objectif est de relier les écoles du Québec par un réseau de télécommunication à la fine pointe de la technologie;

CONSIDÉRANT que le projet de la commission scolaire est conforme aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT, qu'au mois de juin 2003, la Commission scolaire de l'Énergie a présenté une demande financière dans le cadre de ce programme du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT, qu'au mois d'octobre 2003, la commission scolaire a procédé aux appels d'offres publics pour la construction du réseau de fibres optiques et pour la fourniture de fibres optiques;

CONSIDÉRANT, consécutivement à l'ouverture des soumissions, aux analyses qualitative et de conformité, que les offres des plus bas soumissionnaires sont recevables;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que les résultats de l'ouverture des soumissions permettent de constater un avantage économique substantiel de l'ordre de 1 147 611 \$ pour la commission scolaire par rapport aux prévisions initiales, et ce, en raison de la conjoncture du marché, ainsi qu'une économie de 591 193 \$ pour ses partenaires;

CONSIDÉRANT, qu'au mois de décembre 2003, la commission scolaire a procédé à l'octroi des soumissions conditionnellement toutefois à la confirmation du financement prévu au programme « Villages branchés du Québec » par l'autorité compétente;

CONSIDÉRANT, eu égard aux devis, que les offres des soumissionnaires sont valables jusqu'au 27 janvier 2004;

CONSIDÉRANT, malgré la conformité du projet et l'admissibilité de la commission scolaire au programme « Villages branchés du Québec » que la confirmation du financement tarde, et ce, malgré la proximité de l'échéance du 27 janvier 2004;

CONSIDÉRANT que le défaut de confirmation du financement met directement en péril le choix des plus bas soumissionnaires et, de ce fait, est susceptible de faire perdre à la commission scolaire tous les avantages économiques découlant des résultats de l'ouverture des soumissions, de même que les coûts investis jusqu'à présent et risque également de rendre caduques les partenariats négociés;

Président

CONSIDÉRANT les enjeux liés à ce projet d'envergure notamment l'importance pour la région d'un tel réseau de fibres optiques pouvant supporter son développement économique, et ce, à l'instar de nombreuses autres régions du Québec qui l'ont obtenu dans le cadre de ce même programme;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie demande au gouvernement du Québec de respecter les engagements associés au programme « Villages branchés du Québec » dont plusieurs commissions scolaires ont bénéficié jusqu'à présent;

QUE demande soit également faite au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures requises pour que confirmation du financement soit faite, par l'autorité compétente, pour le projet de réseau de fibres optiques de la Commission scolaire de l'Énergie dans le cadre de ce programme, et ce, dans les plus brefs délais;

QUE, finalement, le président de la Commission scolaire de l'Énergie monsieur Jean-Yves Laforest soit mandaté à prendre tous les moyens jugés appropriés pour faire les représentations requises permettant la confirmation du financement de ce projet, et ce, notamment auprès des députés, du ministère de l'Éducation, de la Fédération des commissions scolaires du Québec et de tout autre intervenant concerné.

Adopté unanimement

Entente avec Tel-Tech 2000 inc. et Trispec Communications inc. - Implantation du réseau de fibres optiques

RÉSOLUTION 256 0104 :

CONSIDÉRANT, en référence aux résolutions 213 1203 et 214 1203, que le conseil des commissaires a retenu des soumissions pour la construction du réseau de fibres optiques et la fourniture de câbles pour la mise en place d'un réseau de fibres optiques;

CONSIDÉRANT, particulièrement, que les soumissions retenues sont celles présentées par les entreprises Tel-Tech 2000 inc. et Trispec Communications inc.;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, que l'octroi est conditionnel à la confirmation du financement prévu au programme « Villages branchés du Québec » par l'autorité compétente, et ce, au plus tard le 27 janvier 2004, à moins d'entente entre les parties quant à ce délai;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le délai de validité des soumissions compte tenu du retard quant à la confirmation du financement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'ententes avec les entreprises Tel-Tech 2000 inc. et Trispec Communications inc. quant à la prolongation de la validité des soumissions relatives au projet de mise en place d'un réseau de fibres optiques (numéro du projet 82317);

Président

Secrétaire

QUE par suite le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les ententes requises.

Adopté unanimement

Démarches auprès
du C.R.T.C. –
Implantation du
réseau de fibres
optiques

RÉSOLUTION 257 0104 : CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 430 0402, que le conseil des commissaires a accepté, au mois d'avril 2002, un projet d'implantation d'un réseau privé de fibres optiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu que la Commission scolaire de l'Énergie entreprenne des démarches auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (C.R.T.C.) pour obtenir la délivrance des autorisations requises afin de permettre la construction et l'exploitation du réseau de fibres optiques;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que soient autorisées les démarches requises pour :

- l'inscription de la Commission scolaire de l'Énergie à titre d'entreprise de télécommunication non dominante auprès du C.R.T.C. et son ajout aux listes correspondantes du C.R.T.C.;
- l'émission à la Commission scolaire de l'Énergie par le C.R.T.C. d'une licence de classe B pour la fourniture de services de télécommunication internationale de base et son ajout à la liste correspondante du C.R.T.C.;

QUE par suite le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue et/ou le secrétaire général Me Serge Carpentier soient autorisés à agir pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie dans le cadre de ce dossier.

Adopté unanimement

À 00 h 00, il est procédé à l'ajournement de la séance compte tenu que certains sujets n'ont pu être considérés durant le huis clos.

Ajournement de la
séance

RÉSOLUTION 258 0104 : Monsieur le commissaire Martin Lafrenière PROPOSE que soit déclarée ajournée au 3 février 2004 à 19 h 30 la présente séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire